

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2025



Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 628.743,20 euros
Siège social : 19, avenue Paul Héroult, 13015 Marseille

SOMMAIRE

1. Présentation de la société	3
1.1 Description des activités de la société ENOGIA	3
1.2 organes de direction et d'administration	4
2. Rapport semestriel d'activité	6
2.1 description des faits marquants et commentaires sur l'activite d'enogia pendant le 1er semestre 2025	6
2.2 Eléments juridiques.....	8
2.3 Informations relatives au capital social.....	8
2.4 Avancement des activités de la Société et activité en matière de recherche et développement.....	9
2.5 Management et organisation	9
2.6 Propriété intellectuelle.....	9
2.7 Evénements postérieurs au 30 juin 2025	9
2.8 Eléments financiers (synthèse et renvoi)	9
2.9 Principales transactions entre parties liées	10
2.10 Principaux facteurs de risques	10
2.11 perspectives.....	25
3 Eléments financiers.....	27
3.1 Etats financiers semestriels au 30 juin 2025	27
3.2 Notes aux comptes intermediaires	31

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ENOGIA

ENOGLIA a été fondée en 2009 par de jeunes ingénieurs pour développer des solutions de transition énergétique. Son cœur technologique repose sur la miniaturisation des machines tournantes (turbomachines). ENOGIA a développé des micro-turbines de taille et de poids significativement réduits, disposant d'une durabilité supérieure aux standards de marché. La société dispose au total de 10 brevets déposés et travaille de manière privilégiée en R&D avec IFP Energies Nouvelles, avec laquelle elle dispose d'un contrat cadre de recherche et développement. Cette innovation permet, par sa compacité et sa performance, de décliner l'utilisation de turbomachines dans de nouveaux domaines.

A sa création, ENOGIA a d'abord développé une gamme de micro-turbines dédiées à la conversion de chaleur fatale ou renouvelable en électricité, intégrées dans des micro-centrales électriques appelées « **ORC** ». La technologie ORC permet de convertir des flux de chaleur (eau chaude, vapeur, huile thermique, gaz chauds) en électricité. Elle est utile là où de la chaleur est disponible mais pas directement utilisable (chauffage, process), en la convertissant en électricité, une forme d'énergie transportable et ayant une valeur importante. Les modules ORC < 300kW, spécialités de la société ENOGIA, présentent de nombreux avantages. Leur installation est aisée et ne nécessite que très peu de génie civil. Cela permet également de produire de l'énergie au plus près de l'utilisateur final, minimisant les pertes et les coûts de transport. Les modules ORC < 300 kW adressent un marché beaucoup plus étendu que les machines de forte puissance, celui des flux de chaleur de faible température bien plus nombreux et répartis dans le monde.

En 2018, ENOGIA a commencé à décliner sa technologie de turbomachines à d'autres applications, développant dans un premier temps des compresseurs pour Piles à Combustible Hydrogène. Face au décalage du marché de l'hydrogène, les équipes d'ingénierie d'ENOGLIA ont ensuite été mobilisées plus largement pour diverses prestations de conception de machines tournantes à divers acteurs de la décarbonation. ENOGIA contribue par exemple au développement du stockage d'énergie et de la conversion énergétique sur des cycles au CO2 supercritiques, à la conception de compresseurs pour la séquestration de CO2 ou encore à l'élaboration de pompes cryogéniques.

Aujourd'hui les deux activités sont en phase de développement commercial.

1.2 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1.2.1 Conseil d'administration

A la date du 30 juin 2025, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Arthur Leroux	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Antonin Pauchet	Administrateur	Directeur Général Délégué	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Eric Blanc-Garin	Administrateur	Néant	Première nomination : CA du 28 juillet 2023 (cooptation ratifiée par l'AG du 6 juin 2024) Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Yazid Sabeg	Administrateur	Néant	Première nomination : CA du 28 juillet 2023 (cooptation ratifiée par l'AG du 6 juin 2024) Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
Laurence Bricteux	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026

Laurence Fontaine	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 4 juin 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc. 2026
--------------------------	---------------------------------	-------	--

Monsieur Guy Fleury a été Administrateur de la Société jusqu'au 2 décembre 2024, date de son décès. Son poste est aujourd'hui vacant.

1.2.2 Comités

Conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext et dans la continuité de sa politique en matière de RSE, le Conseil d'administration du 12 octobre 2021 a décidé de la mise en place d'un Comité RSE, composé de Madame Laurence Fontaine, de Madame Laurence Bricteux et de Monsieur Antonin Pauchet. Le comité RSE est présidé par Madame Laurence Fontaine (administrateur indépendant).

Le Comité RSE est chargé de réfléchir, de proposer et de conseiller le Conseil d'administration en matière de politique et de stratégie RSE et d'en suivre le déploiement au sein de l'entreprise et auprès des collaborateurs. Il a également pour mission, en support du Conseil d'administration, de stimuler et fédérer les initiatives RSE menées par la Société. Il peut faire appel à l'expertise des différentes fonctions supports de l'entreprise et, sous réserve de validation budgétaire par la Société, à tout expert extérieur pour l'aider dans ses travaux.

1.2.3 Direction

Président Directeur Général	Arthur LEROUX
Directeur Général Délégué	Antonin PAUCHET
Directeur BU ORC	Benoit PAILLETTE
Directeur BU EPC	Nordine BELAISSAOUI
Directeur BU Turbomachines	Bruno MALNAR
Secrétaire général	Alaa Eddine GHAZZALI

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE D'ENOGLIA PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2025

Commentaires sur l'activité de la période

Au premier semestre de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires d'ENOGLIA a progressé de 51%, à 5,4 millions d'euros (M€). La part réalisée à l'international a atteint 88%, contre 81% un an plus tôt, en raison principalement du poids renforcé de l'Asie.

Par activité, le chiffre d'affaires des **Modules ORC** ressort à 4,5 M€ au 30 juin, en hausse de 52%. Une performance soutenue par l'avancement de projets dans les secteurs du maritime et de l'environnement, ainsi qu'une accélération dans l'industrie avec le démarrage de deux contrats majeurs en Corée du Sud : pour le parc de piles à hydrogène à Ulsan et avec le géant de la sidérurgie POSCO. De son côté, le pôle **Turbomachines innovantes** a affiché un chiffre d'affaires de 0,9 M€ sur la période. Sa croissance (+47%) a notamment profité du projet avec Sunbo dans le CO₂ supercritique (programme de recherche de KEPCO).

La croissance de l'activité au premier semestre 2025 s'est accompagnée d'une nette hausse de la rentabilité, avec un EBITDA¹ multiplié par plus de cinq, à 0,7 M€. Le taux de marge d'EBITDA ressort ainsi à 12,7% du chiffre d'affaires, contre 3,7% un an plus tôt.

Cette évolution résulte d'une amélioration de la marge brute ainsi que d'une bonne maîtrise des coûts fixes au regard de la croissance de l'activité, en lien avec le plein effet du plan d'efficacité opérationnelle lancé en 2023. La progression des charges de personnel en particulier, a été limitée à 15,5% sur la période, à 1,8 M€.

Les dotations aux amortissements et provisions se sont établies à 1,0 M€ au premier semestre 2025, contre 0,7 M€ un an plus tôt, reflétant l'avancement du cycle de maturité des programmes R&D en cours. La perte d'exploitation a ainsi été ramenée à -0,3 M€ sur la période, à comparer à -0,6 M€ au premier semestre 2024.

Après reclassement des produits et charges considérés auparavant comme exceptionnels (0,2 M€), désormais intégrés au résultat d'exploitation conformément à la réforme comptable, et prise en compte du crédit d'impôt (0,3 M€), le résultat net ressort positif à mi-exercice (+0,04 M€), contre une perte de 0,5 M€ précédemment.

Le Free cash-flow ressort également positif sur la période, à +0,1 M€ (contre -1,4 M€ au premier semestre 2024). Cette évolution résulte de la forte augmentation de l'EBITDA conjuguée à la contribution positive du Besoin en fonds de roulement (BFR), dans le sillage des premiers effets du plan d'amélioration lancé début 2024 (maîtrise des stocks et jalonnement des versements clients).

Au bilan, l'endettement brut est ainsi en baisse au 30 juin 2025, tandis que la position de trésorerie s'établit à 2,3 M€, faisant ressortir la dette nette à 4,3 M€ (Vs. 4,5 M€ un an plus tôt). Elle se compare à des capitaux propres à hauteur de 7,5 M€ à mi-exercice.

(en milliers d'euros)	S1 2025	S1 2024	Variation
Chiffre d'affaires	5 432	3 602	+ 1 830
Produits d'exploitation	6 300	4 595	+1 704
EBITDA¹	691	135	+ 556
Résultat d'exploitation	-296	-591	+ 294
Résultat financier	-178	-117	- 61
Résultat exceptionnel	249	8	+ 241
Crédit d'impôts	262	190	+ 94
Résultat net	36	-510	+ 546

Le chiffre d'affaires de l'activité Modules ORC ressort à 4,5 M€ à mi-exercice, en hausse de 52%. Cette croissance est portée par l'avancement de projets dans les secteurs maritime, environnemental et industriel. Ce dernier marché connaît une montée en puissance particulièrement marquée, alimentée par le démarrage de deux contrats majeurs en Corée du Sud : la fourniture de modules ORC pour un parc de piles à hydrogène à Ulsan, ainsi qu'une commande du géant de la sidérurgie POSCO, qui marque le premier projet d'ENOGLA dans l'industrie manufacturière.

Le pôle Turbomachines innovantes a affiché un chiffre d'affaires de 0,9 M€ sur le premier semestre, en augmentation de 47%. Une dynamique soutenue notamment par le contrat majeur avec Sunbo Unitech dans le CO2 supercritique, en lien avec le programme de recherche de l'électricien national coréen KEPCO.

Les produits d'exploitation ressortent en hausse de 37% à fin juin 2024.

La production immobilisée se porte à 846k€ sur le premier semestre 2025 contre 963k€ un an plus tôt. La Société réduit ses investissements en R&D mais a continué à investir dans le Design-to-Cost nécessaire à l'accroissement des brutes ORC.

La société a continué à enregistrer des gains d'efficacité dans la continuité du plan lancé en 2023 avec charges d'exploitation qui progressent de 27% sur la période soit beaucoup moins vite que le chiffre d'affaires (+51% entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025).

Au global, l'EBITDA ressort à 691 K€. Le résultat d'exploitation s'établit à -296 K€. Après prise en compte du Crédit impôt recherche de 262 K€, le résultat net ressort à 36 K€.

Au 30 juin 2025, l'endettement financier net s'élève à 4,34 M€ contre 4,45 M€ au 31 décembre 2024.

Il convient de noter que, conformément à la réforme comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, la présentation du résultat exceptionnel a été supprimée. Les produits et charges correspondants sont désormais intégrés au résultat d'exploitation. Afin d'assurer la comparabilité, un tableau retraité figure en section 3.1.

Activité en matière de recherche et développement

¹ L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises des amortissements et provisions. L'EBITDA est déterminé après production immobilisée. Ce solde de gestion illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de la fiscalité.

Les activités R&D de la Société reposent principalement sur une équipe de 10 ingénieurs au 30 juin 2025 aux profils d'expertises variées (mécanique de précision, mécanique vibratoire, thermique, thermodynamique, mécanique des fluides, électrotechnique, méthodes et industrialisation). Les travaux spécifiquement dédiés aux projets R&D sont portés à l'actif et feront l'objet d'un amortissement à compter de la fin d'investissement du programme.

La Société bénéficie des dispositifs fiscaux de Crédit Impôt Recherche et de Crédit Impôt Innovation. De plus, afin d'optimiser ses efforts de R&D tout en limitant ses dépenses, la Société recourt à des financements publics favorisant l'innovation de type subventions et avances remboursables.

La Société investit principalement dans le Design-to-Cost de ses ORC et dans le développement de turbomachines innovantes au service de la transition énergétique dans des domaines comme la batterie de Carnot ou la séquestration de CO2.

2.2 ELEMENTS JURIDIQUES

Le Conseil d'administration en date du 26 mars 2024 a procédé, conformément à la délégation de compétence octroyée par l'Assemblée générale du 9 juin 2023, à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** ») au bénéfice de Benoît Paillette et d'Alaa Eddine Ghazzali, à hauteur de 10.000 BSPCE chacun et au bénéfice d'Arthur Leroux et d'Antonin Pauchet à hauteur de 40.000 BSPCE chacun.

Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 100.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution et l'exercice est conditionné à l'atteinte par la société de plusieurs objectifs financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Les objectifs fixés pour 2024 ont été intégralement atteints donnant droit, pour les bénéficiaires, à l'exercice d'une première tranche de 50.000 BSPCE. Au cours du premier semestre 2025, ces BSPCE n'ont pas été exercés et n'ont donc pas donné lieu à l'émission d'actions ordinaires nouvelles.

2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

A la date du 30 juin 2025, le capital social de la Société s'élève à 628 753,20 euros, divisé en 6 287 532 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Selon les informations dont dispose la Société, le capital de la Société est composé uniquement d'actions ordinaires et est réparti de la façon suivante :

Associés	Détenzione			
	Nombres d'actions ordinaires	% du capital	Nombre de droit de vote	% de droit de vote
Arthur Leroux	72 088	1,15%	134 176	1,51%
Antonin Pauchet	46 418	0,74%	72 836	0,82%
Holding Leroux Pauchet	1 243 100	19,77%	2 486 200	28,07%
Sous-Total Fondateurs dirigeants	1 361 606	21,66%	2 693 212	30,40%
Faurecia Ventures	650 793	10,35%	1 301 586	14,69%
Duna & Cie	750 000	11,93%	750 000	8,47%
Sous-Total autres actionnaires	1 400 793	22,28%	2 051 586	23,16%
Public	2 584 534	41,11%	2 584 534	29,18%
Autres actionnaires	940 599	14,96%	1 528 630	17,26%
Sous-Total Public et autres	3 525 133	56,07%	4 113 164	46,43%
TOTAL	6 287 532	100,00%	8 857 962	100,00%

Au cours du premier semestre 2025, aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée et aucune action gratuite n'a été définitivement acquise. L'émission de BSPCE décidée par le Conseil d'administration du 26 mars 2024 est décrite au paragraphe précédent.

2.4 AVANCEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Voir paragraphe sur les immobilisations – section financière page 38

2.5 MANAGEMENT ET ORGANISATION

Le management et l'organisation de la Société sont décrits aux sections 1.2 du présent rapport.

2.6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste pour la Société à déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut présenter.

A la date du présent Rapport financier annuel, la Société dispose de 10 brevets enregistrés et d'un seul brevet en cours d'enregistrement et de différents droits de propriété intellectuelle.

2.7 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2025

NEANT

2.8 ELEMENTS FINANCIERS (SYNTHESE ET RENVOI)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2025 sont traités de manière approfondie dans les annexes des états financiers semestriels au 30 juin 2025.

La réforme comptable relative à la suppression du résultat exceptionnel a conduit la Société à retraiter ses états financiers. Ces reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat net.

2.9 PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

2.10 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la liste des risques décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du présent Rapport financier annuel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et du Règlement délégué (UE) 2019/b980 de la Commission, sont présentés dans la présente section les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risque que la Société considère, à la date du présent Rapport financier annuel, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu, étant précisé que l'importance de chaque risque est appréciée sur la base d'un « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion du risque. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société,
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

La Société a évalué le degré de criticité du risque net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen ou élevé.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risques liés au marché	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à l'évolution des politiques publiques et des réglementations	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance	Moyen	Elevé	Elevé
Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnes clés	Faible	Moyen	Faible
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés au retard dans l'exécution des contrats	Elevé	Faible	Moyen
Risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation	Elevé	Faible	Moyen
Risques liés à l'utilisation de fluides frigorigènes	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de sécurité du personnel et des personnes intervenant sur les sites industriels	Faible	Moyen	Faible
Risques liés à la performance des machines ORC	Moyen	Faible	Faible
Risques financiers			
Risques liés aux besoins de financement	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche	Moyen	Faible	Moyen
Risques de contrepartie	Faible	Moyen	Faible
Risques de crédit	Faible	Faible	Faible
Risques de taux	Faible	Faible	Faible
Risques de change	Faible	Faible	Faible
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à des produits defectueux	Faible	Elevé	Moyen
Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux litiges	Faible	Faible	Faible

Ces principaux risques spécifiques à ENOGIA, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après :

Risques liés au secteur d'activité de la Société

Risques liés au marché

ENOGIA intervient sur des marchés diversifiés, notamment l'industrie, le maritime, l'environnement, la géothermie pour ses systèmes ORC (Cycle Organique de Rankine), ainsi que dans le développement de turbomachines innovantes pour des applications variées telles que le stockage d'énergie, la capture de CO₂, la santé et la cryogénie.

Bien que ces marchés présentent des perspectives de croissance significatives, leur développement demeure sensible à divers facteurs économiques et réglementaires. Des fluctuations des prix des énergies fossiles pourraient influencer la compétitivité des solutions proposées par la Société. De plus, une évolution défavorable des politiques publiques en matière de transition énergétique ou des retards dans l'adoption de technologies innovantes par les industries concernées pourraient ralentir la progression de ces marchés.

Par ailleurs, la réussite commerciale des technologies développées par ENOGIA dépend de leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des clients et à s'adapter aux évolutions technologiques rapides. Une inadéquation entre l'offre de la Société et les attentes du marché pourrait affecter négativement sa position concurrentielle.

La concrétisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA a mis en place une stratégie de diversification sectorielle et géographique pour atténuer les risques liés au marché. La polyvalence de ses turbomachines permet une adaptation à diverses applications, réduisant ainsi la dépendance à un seul secteur. Un suivi régulier des tendances du marché est assuré par l'équipe de direction, permettant une réactivité face aux évolutions économiques et réglementaires. De plus, l'expansion internationale de la Société offre une répartition des risques liée aux spécificités de chaque région.

Degré de criticité du risque net : Élevé

Risques liés aux évolutions technologiques et à l'environnement concurrentiel

L'offre de la Société nécessite le recours à de multiples technologies en permanente évolution. Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter aux évolutions technologiques, son offre pourrait perdre de son attractivité liée à son niveau de performances actuelles et être dépassée technologiquement, voire obsolète. Si les équipes de R&D sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et à intégrer les évolutions technologiques, la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir. Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les technologies et les produits développés par la Société.

En cas d'incapacité de la Société à disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques, de développement d'une offre concurrente plus performante ou encore de nécessité à mobiliser des ressources financières supérieures à celles anticipées pour intégrer les nouvelles technologies, il pourrait en résulter un impact défavorable plus ou moins sensible sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

La Société estime bénéficier d'une position concurrentielle forte sur les marchés qu'elle vise. Celle-ci est néanmoins exposée à une concurrence de la part de certains compétiteurs, déjà présents ou désireux de s'y implanter, et qui pour certains d'entre eux peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles de la Société, voire de certains clients qui pourraient envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments élaborés par la Société. La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer sur les prix pourrait contraindre la Société à limiter

ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

La compétitivité de la Société dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à intégrer toutes les innovations technologiques afin de conforter l'attractivité de son offre ;
- sa capacité à s'adapter à son environnement concurrentiel ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à développer des relations avec ses clients futurs, à les fidéliser et à répondre, voire anticiper leurs futurs besoins.

Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Mesures de gestion des risques : La Société mène une veille concurrentielle active via ses équipes commerciales et une veille technologique pour identifier l'émergence de produits et/ou de solutions concurrentes. La compétitivité/prix des produits de la Société est au cœur des préoccupations des équipes techniques et commerciales. Par ailleurs, plusieurs actions de R&D qui ont pour but de conserver et d'accentuer l'avance technologique de la Société dans le domaine des micro-turbomachines sont menées, notamment via des projets de recherche partenariale.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Risques liés à l'évolution des politiques publiques et des réglementations

ENOGLIA évolue dans un environnement marqué par un soutien croissant des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et de la décarbonation industrielle. Ces politiques encouragent le développement de solutions innovantes telles que les systèmes ORC (Cycle Organique de Rankine) pour la valorisation de chaleur fatale et les turbomachines pour des applications dans des secteurs stratégiques, notamment le stockage d'énergie, la capture de CO₂ et l'efficacité énergétique.

Cependant, les politiques publiques et les réglementations peuvent varier significativement d'une région à l'autre et évoluer au fil du temps. Des changements, tels qu'un réajustement des priorités budgétaires ou un ralentissement des programmes de transition énergétique, pourraient affecter le soutien financier ou réglementaire accordé à ces technologies. Une réduction des incitations fiscales, subventions ou mécanismes de soutien pourrait limiter l'adoption des solutions proposées par la Société et freiner le développement des marchés concernés.

Par ailleurs, les disparités dans les cadres réglementaires entre les différentes régions géographiques peuvent créer des incertitudes pour les clients et partenaires d'ENOGLIA, notamment en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre et de commercialisation des technologies. Ces incertitudes pourraient influer sur les décisions d'investissement des clients ou ralentir l'adoption des technologies proposées par la Société.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la demande pour les solutions proposées par ENOGIA et, par conséquent, affecter ses performances financières et sa croissance.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA surveille de près l'évolution des politiques publiques et des réglementations dans les régions où elle opère. Un suivi régulier des mécanismes de soutien, assuré par les équipes commerciales et le management, permet à la Société d'anticiper les changements et d'ajuster sa stratégie en conséquence. De plus, la diversification géographique et sectorielle de la Société limite son exposition aux variations réglementaires dans une région ou un secteur spécifique.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à la gestion de la croissance

Dans un contexte de croissance significative, la Société doit relever les défis liés à l'augmentation des volumes d'activité et à la gestion de son besoin en fonds de roulement (BFR). ENOGIA opère dans un cadre industriel nécessitant une coordination étroite entre la gestion des flux logistiques, les stocks des sous-traitants, les activités de fabrication et les essais. La dépendance à une chaîne de sous-traitance diversifiée impose également une maîtrise rigoureuse des délais, des coûts et de la qualité.

La capacité de la Société à maintenir cette croissance repose sur les éléments suivants :

- la gestion efficace des flux logistiques et des relations avec les sous-traitants pour répondre aux augmentations de volume ;
- la planification et l'optimisation des besoins en fonds de roulement, notamment en termes de financement des stocks et de trésorerie ;
- la capacité à structurer et standardiser les processus de fabrication et d'essais pour soutenir les montées en cadence.

Toute difficulté dans ces domaines, qu'il s'agisse de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, de retards dans la production ou de besoins de financement mal anticipés, pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats et la situation financière de la Société.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA a mis en place une stratégie visant à accompagner cette croissance rapide tout en minimisant les risques opérationnels. Ces mesures incluent :

- une gestion renforcée des relations avec les sous-traitants stratégiques pour garantir la continuité des approvisionnements et optimiser les coûts logistiques ;
- la mise en œuvre d'outils de gestion industrielle et logistique pour anticiper et suivre les flux ;
- une anticipation des besoins en financement pour soutenir les variations de BFR, en collaboration avec des partenaires financiers ;
- l'amélioration continue des processus de fabrication et d'essais pour augmenter l'efficacité opérationnelle.

Degré de criticité du risque net : Élevé

Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

La Société est dépendante de principaux fournisseurs pour son approvisionnement en divers produits qui sont nécessaires à la production des ORC (échangeurs, pompes, générateurs, etc.) et à la maintenance de ces machines. La Société achète également des fluides organiques non inflammables de type réfrigérants HFC et HFO à des fournisseurs de fluides.

Par ailleurs, la Société n'assure pas elle-même l'usinage des pièces mécaniques spécifiques et est dépendante de certains sous-traitants chez qui elle fait réaliser ces tâches.

Si un fournisseur, un fabricant ou un sous-traitant de la Société lui faisait défaut, ou si son approvisionnement en produits était réduit ou interrompu, la Société pourrait subir des retards dans ses développements et dans la production de ses solutions ou ne plus être capable de les commercialiser de manière compétitive.

L'approvisionnement de la Société en l'un quelconque des produits dont elle a besoin pour fabriquer ses solutions pourrait être interrompu ou voir son volume réduit. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de produits de qualité et à un coût acceptable et dans des volumes appropriés.

Par ailleurs, si la Société n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou de nouer de nouveaux accords pour développer et faire fabriquer ses produits, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.

De tels évènements, s'ils se réalisaient, pourraient également entraîner une hausse des coûts générant un préjudice en termes d'image et des risques de mise en jeu de la responsabilité de la Société.

Enfin, en cas de rupture ou dégradation de ses relations avec ses fournisseurs ou sous-traitants existants ou en cas d'accroissement de son activité, la Société pourrait être amenée à rechercher de nouveaux fournisseurs et/ou sous-traitants. Elle ne peut garantir qu'elle sera en mesure de conclure de nouveaux contrats dans les délais souhaités et à des conditions commerciales acceptables.

De manière générale, si la chaîne d'approvisionnement de la Société était interrompue et/ou ralentie pour l'une des raisons précitées ou cas de réalisation de l'un des autres risques susvisés, l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient en être significativement affectés.

Mesures de gestion des risques : La Société mène une politique d'achat visant à sécuriser tous les approvisionnements de pièces et prestations « stratégiques ». Elle s'est d'ores et déjà assurée d'avoir à minima deux fournisseurs identifiés et « testés » sur chacune de ces pièces et prestations, et souvent trois, comme par exemple pour les pièces de moteurs électriques et les onduleurs/variateurs de fréquence.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui dispose d'une expérience et d'une expertise importante. Il repose également sur une équipe de collaborateurs motivés, qualifiés et formés notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des processus de production, de la gestion financière et des ressources humaines.

Le succès futur de la Société repose aujourd'hui sur l'implication de cette équipe et sur la capacité de la Société à la fidéliser mais également sur la capacité de la Société à recruter, intégrer et fidéliser de futurs collaborateurs qualifiés pour accompagner le développement anticipé de ses activités.

Cependant, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs pour recruter et retenir des personnels qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ses personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : La Société a historiquement un turnover faible lié à l'adhésion des équipes à son projet ainsi qu'à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques liés aux activités de la Société

Risques liés au retard dans l'exécution des contrats

Lorsque la Société vend un équipement, une turbomachine ou un module complet ORC, elle garantit à son client des délais maximum pour la fabrication et la livraison de l'équipement ou de la turbine. Une pénalité peut être due par la Société au client si la fabrication et/ou la livraison intervient après la date contractuelle.

Ces pénalités peuvent représenter jusqu'à 10 % du montant d'un contrat, étant précisé que l'ensemble des pénalités d'un contrat est plafonné comme dans le cadre des garanties de performance. Les pénalités sont calculées par jour/semaine de retard. Il est précisé que les garanties contractuelles accordées par la Société à ses clients ont des durées limitées.

La Société gère les risques de retard d'exécution des contrats en gérant de manière dynamique les différentes phases de fabrication et de livraison des équipements (machine ou turbomachine), notamment en maîtrisant les procédés de fabrication et de livraison concernés, en gérant de façon proactive la relation avec les sous-traitants et en prévoyant des actions correctives susceptibles de compenser les éventuels retards.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques :

La Société a mis en place plusieurs actions pour limiter les risques de retard dans l'exécution de ses contrats :

- Politique de stockage : Constitution de stocks de composants critiques pour réduire les délais de livraison et garantir une continuité dans l'exécution des contrats.
- Multi-sourcing : Développement d'un réseau de fournisseurs alternatifs pour les composants standards afin de limiter les risques liés à une défaillance ou un retard d'un sous-traitant.
- Standardisation des produits : Réduction des développements spécifiques au profit de solutions standardisées, plus rapides à fabriquer et à livrer.
- Planification renforcée : Mise en place d'une équipe dédiée à la planification et à la production pour garantir une maîtrise fine des flux et une anticipation des éventuels goulots d'étranglement.
- Suivi proactif des sous-traitants : Renforcement des relations avec les partenaires stratégiques et mise en œuvre de plans d'action correctifs en cas de retard anticipé.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation

L'exploitation de machines ORC est exposée aux risques liés à la survenance d'incidents d'exploitation au niveau des unités de production (dysfonctionnement des équipements, bris et pannes des machines, etc.).

Les machines d'ENOGLIA vendues aux clients disposent d'une garantie constructeur (en général d'une durée de 12 mois). Si un défaut sur un équipement avait lieu durant la période de garantie, ENOGLIA devrait prendre à sa charge les coûts de réparation de l'équipement concerné.

Même si la Société bénéficie elle-même de garanties sur les pièces qu'elle achète pour assembler ses modules ORC, elle ne peut exclure que l'activation des garanties constructeurs visées au paragraphe précédent aient un impact significatif de nature à affecter son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La Société propose des contrats de maintenance sur intervention et surveillance à distance des installations. ENOGLIA connecte ses machines via le réseau internet et les surveille à distance. Cette surveillance permet d'assurer un suivi en temps réel des cycles d'exploitation des machines, avec des indications sur leur performance, et vise à limiter le risque de survenance d'incidents d'exploitation au niveau des machines d'ENOGLIA.

De manière générale, en amont, ENOGLIA mène une politique stricte de contrôle de ses fournisseurs d'équipements pour s'assurer que le niveau de fiabilité des équipements livrés est optimal. De plus, des procédures de renouvellement d'équipements ont été mises en place au sein de la Société pour diminuer les coûts d'un éventuel remplacement en cas d'incident d'exploitation et le délai d'indisponibilité en résultant.

Toutefois, la Société ne peut exclure que pour certains projets, des défauts de conception apparaissent et créer une usure prématuée de la machine. Dans ce cas, la Société pourrait avoir à prendre à sa charge une partie des travaux de remise à niveau de l'installation, ces

travaux pouvant avoir un impact significatif de nature à affecter son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : La Société développe des solutions de suivi de flotte (en partenariat avec Faurecia) et de maintenance prédictive et préventive pour réduire ce risque.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à l'utilisation de fluides frigorigènes

Les machines ORC d'ENOGIA utilisent principalement des fluides de type HFO (HydroFluoroOléfines), réputés pour leur faible impact environnemental et leur compatibilité avec les réglementations européennes actuelles. Toutefois, l'utilisation de ces fluides reste soumise à des évolutions potentielles de la réglementation, notamment dans le cadre de politiques visant à réduire encore davantage les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux.

En cas d'interdiction ou de restriction future de l'utilisation des fluides HFO, ENOGIA pourrait être amenée à développer ou à intégrer des solutions utilisant des fluides alternatifs. Cette adaptation nécessiterait des investissements en R&D, des tests d'intégration, ainsi qu'un temps de développement qui pourrait impacter les délais de mise sur le marché. Par ailleurs, une transition vers de nouveaux fluides pourrait nécessiter des ajustements dans les processus de fabrication et de maintenance.

Ces évolutions réglementaires pourraient également augmenter les coûts de fabrication ou limiter temporairement l'attractivité des solutions proposées par ENOGIA si des solutions alternatives ne sont pas immédiatement disponibles ou compétitives.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA anticipe ce risque en :

- surveillant de près les évolutions réglementaires en Europe et à l'international concernant les fluides frigorigènes ;
- développant une capacité interne de recherche et de tests pour identifier et valider des fluides alternatifs à faible impact environnemental et compatibles avec ses machines ORC.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de sécurité du personnel et des personnes intervenant sur les sites industriels

Compte tenu de ses activités industrielles, la Société est confrontée à un risque lié à la sécurité des personnes travaillant au contact des machines.

En effet, il est rappelé que les équipes d'ENOGIA interviennent dans la phase de fabrication, dans la phase de mise en œuvre, c'est-à-dire l'installation des machines ORC sur sites, mais également dans les phases de tests des machines et de maintenance après installation. Ces équipes sont donc exposées à des risques de sécurité liés tant aux opérations d'installation, de production et de maintenance qu'aux conséquences d'un éventuel accident industriel.

Dans ce cadre, la responsabilité de la Société, tant civile que pénale, pourrait être engagée.

La santé et la sécurité des salariés constituent un enjeu majeur pour ENOGIA. Dans ce cadre, la Société s'efforce de garantir à ses salariés de bonnes conditions de travail notamment en évaluant les risques propres à leurs postes au sein de l'entreprise, mais également en leur assurant de pouvoir travailler dans un environnement sûr. Pour ce faire, les salariés sont informés des risques encourus et sont formés par la Société.

En effet, les salariés bénéficient de programmes de formation et de sensibilisation et sont notamment soumis à des tests de capacités nécessaires pour certaines tâches spécifiques comme la manipulation des fluides frigorifiques : contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques : La Société a prévu de mettre en place un suivi QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) via la nomination d'un responsable QHSE et la mise en place d'une procédure dédiée.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques liés à la performance des machines ORC

Lors de la vente d'un module ORC (Organic Rankine Cycle) ou d'une turbine, la Société s'engage sur des performances minimums, généralement en termes de puissance électrique pour des conditions spécifiques. Ces engagements sont vérifiés à travers des tests de performance réalisés à l'installation et à la mise en service des machines, en collaboration avec le client.

En cas de non-conformité des performances par rapport aux seuils convenus, la Société peut être confrontée à des retards dans le règlement de la dernière échéance de paiement, ce qui pourrait affecter temporairement sa trésorerie. Bien que les contrats actuels ne prévoient pas de pénalités financières directement liées aux performances, des écarts significatifs pourraient nuire à l'image et à la réputation de la Société auprès de ses clients et partenaires.

De tels incidents, bien que rares, pourraient avoir un impact défavorable sur la satisfaction des clients et, par conséquent, sur les perspectives de développement de la Société.

Mesures de gestion des risques :

La Société limite ces risques grâce à des tests approfondis réalisés en usine, appelés Factory Acceptance Testing (FAT), sur des bancs d'essais instrumentés et équipés de chaudières à modulation de puissance. Ces tests permettent de valider les performances des machines avant leur livraison, réduisant ainsi les risques de non-conformité.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques financiers

Risques liés aux besoins de financement

ENOGIA dispose actuellement de la liquidité lui permettant d'assurer ses échéances 2025 et de poursuivre le déploiement de son plan d'efficacité opérationnelle. Toutefois, la réalisation de ses objectifs financiers, notamment l'atteinte d'un free cash-flow positif en 2025, dépend de la stricte exécution de ce plan.

En cas de déviation significative par rapport à la trajectoire prévue, la Société pourrait être confrontée à des besoins de financement supplémentaires pour maintenir sa croissance et ses opérations. La capacité à lever des fonds dépendrait alors des conditions économiques et financières du moment, sur lesquelles ENOGIA n'a qu'un contrôle limité. Un accès restreint à des financements adéquats pourrait contraindre la Société à ralentir ou ajuster ses projets de développement, impactant potentiellement sa compétitivité et sa position sur le marché.

Mesures de gestion des risques : ENOGIA maintient une vigilance constante quant à l'exécution de son plan stratégique et à la gestion de sa trésorerie, afin de réagir promptement en cas de déviation et de sécuriser les ressources nécessaires à la poursuite de sa croissance.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de liquidité

La Société a effectué une analyse détaillée de son risque de liquidité et estime être en mesure de financer son fonds de roulement pour les 12 mois. Cette évaluation prend en compte la trésorerie actuelle, les flux de trésorerie attendus provenant de son activité, ainsi que les ressources financières disponibles, y compris les lignes de crédit ou autres instruments financiers mobilisables si nécessaire.

Toutefois, ce scénario repose sur la stricte exécution du plan stratégique de la Société, incluant la maîtrise de ses dépenses opérationnelles et la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires prévus. En cas de déviation significative par rapport à ce plan, ou en présence d'événements imprévus impactant la trésorerie (par exemple, retards de paiement des clients ou augmentation des besoins de financement), la Société pourrait être confrontée à des tensions de liquidité à court terme.

La capacité de la Société à maintenir une liquidité suffisante dépend également de son aptitude à ajuster rapidement ses ressources et à mobiliser, si nécessaire, des financements externes dans des conditions favorables.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (le « CIR »), qui consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en

cause par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses ou soit modifié par un changement de réglementation. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion des risques : La Société s'est dotée d'un système de suivi des temps passés, précis et renseigné par chaque collaborateur, ainsi que d'une comptabilité analytique par projet, qui lui permet de suivre précisément les temps et dépenses engagées sur chaque activité de recherche et développement, qu'elle soit interne ou collaborative.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques de contrepartie

La Société est exposée au risque de contrepartie, c'est-à-dire le risque qu'un ou plusieurs de ses clients fassent défaut.

Ce risque peut se matérialiser à tout moment pendant l'exécution d'un contrat dès lors que la situation financière du client connaît une dégradation significative ou que celui-ci devient insolvable, pouvant ainsi entraîner une incapacité du client à faire face à ses engagements vis-à-vis de la Société et/ou des retards dans les paiements dus à la Société.

La Société s'efforce d'évaluer au mieux le risque de contrepartie de ses clients, en fonction des informations auxquelles elle a accès, mais elle ne dispose pas en interne d'une véritable expertise pour réaliser le diagnostic financier de chaque client. A ce stade de son développement, la Société n'a pas non plus recours à des établissements extérieurs pour l'accompagner dans l'analyse de son risque clients.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Mesures de gestion des risques : Pour les clients exports et les clients pour lesquels le niveau d'information financière est jugé trop faible par la Société, les échéanciers de facturation prévoient un paiement des machines de 80 à 90% du prix de vente avant expédition. De plus la société sécurise certaines transactions par du crédit documentaire.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel, pour ses placements de trésorerie, à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie. A ce jour, les emprunts bancaires étant à taux fixe, la Société n'est ainsi pas exposée à un risque de taux d'intérêts.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de pertes que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient générer, qu'il s'agisse de perte en capital sur les titres financiers détenus ou d'accroissement de la charge d'intérêt sur les emprunts en cours. L'exposition de la Société à une telle évolution défavorable est très limitée compte tenu (i) de l'absence de détention de titre financier et (ii) de par le fait que les emprunts souscrits à ce jour par la Société sont à taux fixe.

Dans l'hypothèse où la Société ferait appel à de nouveaux financements bancaires à taux variable pour financer sa croissance, la Société pourrait potentiellement être exposée au risque de taux d'intérêt.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques de change

La Société s'efforce de limiter son exposition au risque de change en favorisant la signature de contrats en euros avec ses partenaires et clients. Cependant, dans le cadre de son développement à l'international, notamment en Asie, une part croissante des activités de la Société pourrait être libellée en devises étrangères.

En cas de fluctuations défavorables des taux de change, la Société pourrait être exposée à une augmentation des coûts de ses approvisionnements, à une diminution de la valeur des revenus perçus en devises étrangères, ou à une baisse de sa compétitivité sur certains marchés internationaux.

Au titre de l'exercice précédent, la part des facturations en devises étrangères est resté faible, mais la croissance des activités hors zone euro pourrait accroître cette exposition à l'avenir.

Mesures de gestion des risques : À ce stade, la Société ne recourt pas à des instruments de couverture systématiques, mais :

- cherche à privilégier les paiements en euros dans ses contrats avec ses clients et fournisseurs ;
- surveille de près les fluctuations des devises sur ses marchés clés, en particulier en Asie ;
- évalue la pertinence de mettre en place une politique de couverture des risques de change pour sécuriser les flux financiers en devises lorsque cela s'avère nécessaire.

Degré de criticité du risque net : Faible

Risques réglementaires et juridiques

Risques liés à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits

Responsabilité de la Société dans le cadre des processus de fabrication de ses produits

Certains processus de fabrication pourraient être la cause d'accidents, notamment l'utilisation de certaines énergies (électricité, pression), l'utilisation d'outillage d'atelier ainsi que les possibles fuites de raccordements sur site. En cas de dysfonctionnement d'une solution de

production ou bien à la suite d'une erreur humaine, la responsabilité de la Société pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient.

La survenance d'un accident dans les locaux de la Société, ou sur des sites clients, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats de la Société, son développement ou sa situation financière.

La Société pourrait devoir indemniser les tiers subissant un préjudice.

Dans une telle hypothèse, les contraintes réglementaires pesant sur la Société pourraient également être renforcées. Le renforcement des contraintes réglementaires pourrait consister notamment en une augmentation des garanties financières à constituer et en une augmentation significative des primes d'assurance.

La Société pourrait également être mise en cause du fait d'une erreur de conception d'une solution complexe ou d'un dysfonctionnement imputable à l'interface avec d'autres systèmes. Le dysfonctionnement d'une solution pourrait impliquer des coûts liés au rappel des produits, entraîner de nouvelles dépenses de développement, monopoliser des ressources techniques et financières.

Mesures de gestion des risques : La Société met en œuvre les bonnes pratiques à la fois en termes de conception de machine et d'exploitation de son outil productif pour réduire ces risques.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Responsabilité de la Société en matière de produits défectueux

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits défectueux.

La Société pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé réparation à la Société d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

La responsabilité de la Société pourrait toutefois être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

Si la responsabilité de la Société était ainsi mise en cause, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la demande des produits de la Société.

Mesures de gestion des risques : La Société met en œuvre des bonnes pratiques en termes de conception de produit et de campagnes d'essais pour réduire ces risques.

Degré de criticité du risque net : Moyen

Risques liés à la propriété intellectuelle

La croissance future de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste pour la Société à déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut présenter. A la date du présent Rapport financier annuel, la Société dispose de 10 brevets enregistrés.

Les droits de propriété industrielle déposés ne fournissent pas une protection dans toutes les juridictions et offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre. Ainsi, la protection systématique des droits de propriété intellectuelle pourrait être difficilement réalisable et représenter des coûts importants s'il devait être envisagé d'y recourir sur tous les marchés potentiels sur lesquels la Société est présente ou pourrait déployer son activité.

Par ailleurs, il n'existe pas de certitude que les demandes actuelles et futures de brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société donneront lieu à des enregistrements par les offices de propriété industrielle. En effet, la Société pourrait rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'examen de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle actuellement en cours d'examen/d'enregistrement. Par exemple, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres demandes de brevets peuvent constituer une antériorité opposable mais ne pas être encore publiées. Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue ou fait effectuer, la Société ne peut donc avoir la certitude d'être la première à avoir conçu une invention et à déposer une demande de brevet correspondante. Il convient notamment de rappeler que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes elles-mêmes et que les inventions ne font parfois l'objet d'une publication ou d'une demande de brevet que des mois, voire des années plus tard.

Enfin, la délivrance d'un brevet, d'une marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester la validité ou l'opposabilité de ces droits devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures spécifiques. Selon l'issue desdites contestations, les droits pourraient voir leur portée réduite ou être annulés et ainsi permettre leur contournement par des concurrents. De plus, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation du cadre légal régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays. Il n'y a donc aucune certitude que les futurs brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des inventions similaires.

En conséquence, les droits de la Société sur ses futurs brevets ou marques, les demandes y afférents et ses futurs autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine (i) qu'elle parviendra à développer de nouvelles inventions qui pourraient faire l'objet d'un dépôt ou d'une délivrance d'un brevet ; (ii) que les demandes de brevets et autres droits en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ; (iii) que les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui lui seront délivrés dans le futur ne seront pas contestés, invalidés ou

contournés par des concurrents ; et (iv) que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs, produits, technologies ou développements similaires.

En tout état de cause, la Société ne peut exclure tout risque de contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle ou de remise en cause de la validité de ses futurs brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle.

Mesures de gestion des risques : Le portefeuille de brevet de la Société est en grande partie codétenus avec IFP Energies Nouvelles qui le gère, et apporte à la Société ses capacités de défense. En effet, dans le cadre de l'Accord Cadre qui régit les conditions du partenariat entre la Société et IFP Energies Nouvelles, IFP Energies Nouvelles rédige, dépose et entretient les brevets communs issus des travaux menés conjointement entre ENOGIA et IFP Energies Nouvelles. Lesdits brevets sont alors codétenus à 50% par les deux parties, et en contrepartie, ENOGIA verse à IFP Energies Nouvelles une royalté sur son Chiffre d'Affaires pour bénéficier des droits mondiaux et exclusifs d'exploitation des brevets. Ce mécanisme concerne 8 familles de brevets sur les 10 détenues par la Société et s'applique principalement aux développements dans le cadre des ORC.

Degré de criticité du risque net : Elevé

Risques liés aux litiges

La Société, du fait de son activité, peut faire l'objet de procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage, de procédures contentieuses avec des clients, employés, partenaires ou des autorités étatiques. Certaines de ces procédures pourraient amener la Société à devoir verser des dommages intérêts, à payer des amendes, à effectuer des réparations en équité ou à reverser des profits.

Mesures de gestion des risques : Lorsque cela s'avère opportun et nécessaire, la Société passe les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents aux litiges.

Degré de criticité du risque net : Faible

2.11 PERSPECTIVES

Pour le second semestre de l'exercice, ENOGIA bénéficie d'une solide visibilité adossée à un carnet de commandes record, à 17,6 M€ au 30 juin (+21% par rapport à fin 2024). Ce dernier continue de bénéficier de prises de commandes dynamiques (+8,6 M€ au premier semestre) sur l'ensemble des marchés stratégiques.

La Société est ainsi en mesure de renouveler avec sérénité l'ensemble de ses objectifs financiers annuels - tous remplis à mi-exercice. ENOGIA confirme s'attendre pour 2025 à une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 50%, ainsi qu'à un Free cash-flow et à un résultat net en territoire positif.

En ce qui concerne les perspectives de moyen terme, ENOGIA a dévoilé son nouveau plan stratégique à horizon 2028 « Turbo 2028 ».

Il définit plusieurs axes prioritaires pour les trois prochaines années :

- **Une stratégie commerciale offensive et sélective.** Le focus va être maintenu sur les deux zones historiques : l'**Europe**, base solide s'appuyant sur des réglementations favorables, et l'**Asie**, marché très dynamique (en géothermie et industrie notamment) où ENOGIA réalise déjà plus de la moitié de son activité, principalement en Corée, au Japon et à Taiwan. Parallèlement, de nouvelles cibles sont aujourd'hui visées en **Asie du Sud-Est** (Indonésie pour la géothermie, mais également Thaïlande, Malaisie, Vietnam et Philippines) et en **Amérique du Sud** (opportunités en géothermie et biomasse).
- **Le déploiement du modèle d'affaires « Energy as a Service ».** L'offre Green Shield Power Solutions portée par Enogia Assets Industry (joint-venture avec ADEME Investissement), qui finance les coûts initiaux (équipement et installation) puis facture l'énergie produite au client, est créatrice de valeur à moyen terme. Son déploiement fait l'objet d'une approche rigoureuse de sélection de projets, en fonction de la stabilité financière du client et de la prévisibilité des flux thermiques.
- **Une politique de R&D ciblée**, visant un double objectif : 1) Une amélioration permanente de nos modules ORC, adossée au développement de la gamme, à la maintenance prédictive et l' IA, ou encore à leur performance (rendement, compacité) et coût de production, et 2) Le développement de Turbomachines innovantes pour le stockage thermodynamique d'énergie électrique (alternative aux batteries, sans utilisation de matériaux polluants) et pour la conversion de chaleur en électricité à haute performance, notamment CO₂ supercritique. Cette politique continuera de s'appuyer sur des partenariats, à l'image des récentes collaborations engagées avec NEXXT Engineering (fluides réactifs pour améliorer le rendement des modules ORC) ou encore, dans le CO₂ supercritique, avec le consortium SCO2OP-TES ainsi qu'avec Sunbo.
- **Un développement industriel équilibré.** Pour accompagner sa forte croissance à horizon 2028, ENOGIA va engager un renforcement de son site à Marseille via une optimisation et une extension de l'espace, associées à une augmentation de l'efficacité (sous-traitance ciblée, ajustements techniques...). D'autres options pour augmenter les capacités industrielles de la Société et maintenir son agilité mondiale seront explorées, tels des partenariats internationaux et/ou des acquisitions ciblées.

Ces priorités stratégiques au plan du commerce, de l'innovation et de la production vont permettre à ENOGIA de poursuivre un rythme d'expansion soutenu. Cette expansion est amenée à reposer à la fois sur la croissance du marché et sur le renforcement des positions concurrentielles de la Société, grâce à ses solutions durables à hauteur valeur ajoutée alignées avec les enjeux de transition écologique.

La Société anticipe une trajectoire 2025-2028 de forte croissance rentable et durable. Cette trajectoire sera en particulier alimentée par la dynamique des prises de commande sur les ORC innovants, l'expansion sur de nouvelles zones en Asie et Amérique du Sud, la maîtrise des coûts opérationnels, ainsi que la priorité donnée à la génération de cash. ENOGIA prévoit ainsi sur la période une génération de cash-flow significative, et réinvestie de manière sélective dans le modèle « Energy as a service ».

À horizon 2028, ENOGIA vise un chiffre d'affaires de 25 M€, soit une croissance moyenne de 30% par an sur trois ans, assorti d'une marge d'EBITDA de 20%.

3 ELEMENTS FINANCIERS

3.1 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

3.1.1 Compte de résultat

Compte de résultat	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)	5 432	3 602
Montant net du chiffre d'affaires	5 432	3 602
Subventions d'exploitation	22	16
Reprise sur provisions et amortissements	0	0
Transferts de charges	0	14
Production stockée	0	0
Production immobilisée	846	963
Autres produits	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 300	4 595
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	2	161
Autres achats et charges externes	3 714	2 746
Impôts, taxes et versements assimilés	23	21
Salaires et traitements	1 263	1 061
Charges sociales	507	471
Dotations aux amort. des immobilisations	987	690
Dotations aux provisions	0	35
Autres charges	100	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 596	5 186
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(296)	(591)
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18	1
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	196	118
2. RESULTAT FINANCIER	(178)	(117)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(475)	(708)
Produits exceptionnels	366	197
Charges exceptionnelles	117	190
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	249	8
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(262)	(190)
TOTAL DES PRODUITS	6 683	4 793

TOTAL DES CHARGES	6 647	5 304
R E S U L T A T	36	(510)

Impact du nouveau plan comptable 2025 sur l'affichage des comptes de la Société.

<i>(en milliers d'euros)</i>	S1 2025 publié (ancien PCG)	Reclassement exceptionnel	S1 2025 retraité (nouveau PCG)	S1 2024 publié (ancien PCG)	Reclassement exceptionnel	S1 2024 retraité (nouveau PCG)
Chiffre d'affaires	5 432		5 432	3 602		3 602
Produits d'exploitation	6 300		6 300	4 595		4 595
Résultat d'exploitation	-296	+ 249	-47	-591	+ 8	-583
Résultat exceptionnel	+249	-249		8	-8	
Résultat financier	-178		-178	-117		-117
Résultat net	36		36	-510		-510

Le tableau ci-dessus illustre le retraitement du résultat exceptionnel en application des nouvelles règles comptables françaises 2025. Les produits et charges exceptionnels (249 k€ en S1 2025 et 8 k€ en S1 2024) sont reclassés dans le résultat d'exploitation.

Le principal montant reclassé est relatif à la quote-part des subventions virée au compte de résultat qui constituait anciennement un produit exceptionnel et qui se classe désormais en produits d'exploitation. Désormais dans le même poste que les amortissements des immobilisations que les subventions ont permis de financer, ce changement de présentation améliore la lisibilité du résultat opérationnel et sans incidence sur le résultat net.

Le format publié ci-dessus inclut encore la rubrique "Résultat exceptionnel" à des fins de comparaison avec les exercices précédents. Conformément à la réforme comptable, ce poste a vocation à disparaître.

3.1.2 Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Brut	30/06/2025		31/12/2024 Net
		Amortissements	Provisions	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	13 087	6 253	6 834	6 894
Immobilisations corporelles	1 367	1 004	363	379
Immobilisations financières	424	82	342	315
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	14 879	7 339	7 540	7 588
Actif circulant				
Stocks	113	31	82	85
Avances et acomptes versés sur commandes	283		283	375
Créances				
Clients et comptes rattachés	8 465	693	7 772	8 016
Autres créances	3 456	339	3 117	3 167
Disponibilités	2 294		2 294	2 535
Charges constatées d'avance	0		0	56
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	14 610	1 063	13 547	14 232
Comptes de régularisation	92		92	92
TOTAL DE L'ACTIF	29 581	8 402	21 179	21 913

Passif (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
Capital social	629	629
Prime d'émission	5 977	5 977
Réserve légale	13	13
Report à nouveau	(3 427)	(2 462)
Résultat de l'exercice	36	(965)
Subventions d'investissement	4 019	4 292
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 247	7 484
Autres fonds propres	250	250
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	20	20
Provisions pour charges	215	305
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	235	325
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 509	3 763
Emprunts et dettes financières divers	832	928
Autres emprunts obligataires	2 297	2 297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 305	2 340
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 869	2 846
Dettes fiscales et sociales	1 243	1 035
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	393	644
TOTAL DES DETTES	13 447	13 854
TOTAL DU PASSIF	21 179	21 913

3.1.3 Etats des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total capitaux propres
Situation à la clôture au 01/01/2025	629	5 977	13	(2 462)	(965)	4 292	7 484
Affectation du résultat N-1	-	-	-	(965)	965	-	0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	0
Augmentation prime d'émission	-	-	-	-	-	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	36	-	36
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(273)	(273)
Situation à la clôture au 30/06/2025	629	5 977	13	(3 427)	36	4 019	7 247

3.2 NOTES AUX COMPTES INTERMEDIAIRES

Note 1 : Présentation de la société

ENOGLIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables. Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme d'ORC, ENOGLIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable. ENOGLIA commercialise également des compresseurs d'air pour Piles à combustibles ainsi que des services à haute valeur ajoutée en turbomachines. Présent dans plus de 25 pays, ENOGLIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international. Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille, compte près de 50 collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement. L'implication d'ENOGLIA en termes de RSE s'établit à un niveau de performance « Avancée » selon EthisFinance.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation ;

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les états financiers sont établis en euros. De façon générale, les

valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Note 3 : Principales méthodes comptables

1. Frais de développement

Ils peuvent être comptabilisés à l'actif :

- S'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- Ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité

Ces frais de développement satisfont aux critères d'immobilisation de l'article 212-3 du Plan comptable Général qui sont les suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont ainsi enregistrés à l'actif du bilan en immobilisation incorporelles évalués sur la base des dépenses qui correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise, dans ce domaine pour son propre compte.

Les frais de développement activés sont amortis, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent. La durée d'amortissement est plafonnée à 5 ans.

2. IMMOBILISATIONS

a. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations créées.

Les amortissements sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Constructions 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions 10 ans
- Installation technique 10 ans
 - o Matériel et outillage industriel 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans

b. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient engagé par la société pour les immobilisations créées.

Les amortissements sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Logiciels 3 ans
- Frais de développement 5 ans

c. *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

d. *Dépréciation des actifs immobilisés*

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible d'être remis en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

e. *Stocks*

Les stocks de matières premières et approvisionnement sont évalués par la méthode des coûts unitaires moyens pondérés.

f. *Dépréciation des stocks*

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

g. Créesances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Le taux de provision varie en fonction de l'âge de la créance, du délai de remboursement, de l'existence d'une procédure amiable ou collective.

h. Disponibilité

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

i. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont réajustées chaque année en tenant compte de la meilleure estimation du risque à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu de la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à l'avancement, si une perte à terminaison est constatée, cette dernière est provisionnée en provision pour risques et charges.

j. Chiffre d'affaires

La société applique la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Cette technique consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement.

Cette application est possible pour les opérations partiellement exécutées à la clôture selon l'article

L 123-21 du code de commerce) dans les conditions suivantes :

- Une opération est acceptée par un co-contractant
- La réalisation de l'opération est certaine
- L'évaluation du bénéfice global de l'opération est effectuée avec une sécurité suffisante

En outre, trois critères permettent de déterminer que le résultat est estimé de manière fiable :

- Possibilité d'identifier clairement le montant total des produits du contrat
- Possibilité d'identifier clairement le montant total des coûts imputables au contrat
- Existence d'outils de gestion, de comptabilité analytique et de contrôle interne permettant de valider le pourcentage d'avancement et de réviser au fur et à mesure de l'avancement, les estimations de charges, de produits et de résultats.

Dans ces conditions, l'entreprise a choisi de mesurer l'avancement des contrats par le rapport entre les coûts des travaux effectués à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Si une perte à terminaison est constatée, cette dernière est provisionnée sous déduction de la perte déjà réalisée.

k. Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

Cette rubrique enregistre également la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat compte tenu de l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

Note 4 : Changements de méthodes comptables – Résultat exceptionnel

À compter du 1er janvier 2025, la réforme comptable issue du règlement ANC 2023-02 relatif à la présentation du compte de résultat est entrée en vigueur.

Selon ces nouvelles dispositions, la rubrique « Résultat exceptionnel » disparaît en tant que telle. Les produits et charges qui relevaient auparavant de cette catégorie sont désormais reclasés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, en fonction de leur nature.

Pour assurer la comparabilité, la Société a retraité les données du semestre clos le 30 juin 2025 ainsi que les données comparatives du 30 juin 2024.

Ces reclassements n'ont aucun impact sur le résultat net, mais modifient la présentation des agrégats intermédiaires de performance.

Cette réforme résulte du règlement ANC 2023-02 relatif à la présentation du compte de résultat, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Note 5 : Evènements significatifs

Au 30 juin, le chiffre d'affaires d'ENOGLIA a de nouveau fortement progresser pour atteindre 5,4 millions d'euros (M€), soit une croissance de 51%. La part réalisée à l'export s'est encore accrue à 88% de l'activité totale, contre 81% au premier semestre 2024, en lien principalement avec le poids renforcé de l'Asie.

La Société a poursuivi son travail sur le design-to-cost et l'amélioration des marges brutes tout en ayant contenu l'évolution des charges fixes.

Note 6 : Notes aux comptes intermédiaires

a. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 432 K€ euros au 30 juin 2025, contre 3 602 K€ euros au 30 juin 2024, soit une augmentation de 51%.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandise et produits finis	4 352	2 816
Prestations de services	1 081	787
Chiffres d'affaires	5 432	3 602

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des périodes présentées, se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
France	630	681
Export	4 802	2 921
TOTAUX	5 432	3 602
dont Turbomachines Innovantes	916	625
PART en %	16,9%	17,6%

Soit une part du chiffre d'affaires à l'export de 88,4%.

b. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 06 2025	30 06 2024
Production stockée	0	0
Production immobilisée	846	963
Subventions d'exploitation	22	16
Reprises sur amortissements et prov.	0	0
Transferts de charges	0	14
Autres produits	0	0
Autres produits d'exploitation	867	993

c. L'EBITDA

L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises des amortissements et provisions qui sont des flux « non-cash » (amortissement des immobilisations, provisions sur actifs circulants et pour risques et charges et pertes à terminaison). L'EBITDA est déterminé après production immobilisée.

Ce solde de gestion illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de la fiscalité.

Ce solde intermédiaire de gestion présente en outre l'intérêt d'être plus facilement comparable entre les différentes entreprises et limite les retraitements comptables.

(en milliers d'euros)	30 06 2025	30 06 2024
Chiffre d'affaires	5 432	3 602
Total Produits d'Exploitation	6 300	4 595
EBITDA	691	135
Marge d'EBITDA	13%	4%

La marge d'EBITDA s'établit à 13% contre 4% au 30 Juin 2024.

Il est positif pour le quatrième semestre consécutif, effet cumulé de la hausse de l'activité de 51% par rapport au premier semestre 2024, de la baisse des couts fixes et de la hausse des marges brutes ORC (résultats du plan d'efficacité opérationnel lancé en 2023).

L'activité Turbomachines a également contribué positivement à l'EBITDA, l'équipe qui travaillait historiquement sur les piles à combustibles à hydrogène a été rationnalisée et remobilisée vers du service rentable avec succès.

d. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30 06 2025	30 06 2024
	Total	Total
Reprises sur Dépréciations	10	-
Autres produits financiers	7	1
Total des produits financiers	18	1
Dotations aux dépréciations	0	-
Intérêts et charges assimilées	196	118
Autres charges financières	-	0
Total des charges financières	196	118
Résultat financier	(178)	(117)

Le résultat financier s'établit à -178 K€ au premier semestre 2025, contre -117 K€ au premier semestre 2024. Il est composé exclusivement d'intérêts et charges assimilées. Les emprunts de la société sont essentiellement à taux fixe.

e. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	30 06 2025	30 06 2024
	Total	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93	15
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	273	183
Total des produits exceptionnels	366	197

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	117	190
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Total des charges exceptionnelles	117	190
Résultat exceptionnel	249	8

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué pour les produits par les quotes-parts de subventions d'investissement reprises en résultat en lien avec l'amortissement des programmes de R&D subventionnés, les charges sont quant à elles principalement liées aux loyers correspondant au site de Plombières vacant.

Il convient de noter que, conformément à la réforme comptable applicable à compter du 1er janvier 2025, la présentation du résultat exceptionnel a été supprimée. Les produits et charges correspondants sont désormais intégrés au résultat d'exploitation. Afin d'assurer la comparabilité, un tableau retraité figure en section 3.1.

f. Impôt sur les sociétés

Crédit impôt recherche & Crédit impôt innovation

Les crédits d'impôts constatés au titre de la période sont de 262 K€, dont 223 K€ de CIR et 39 K€ de CII.

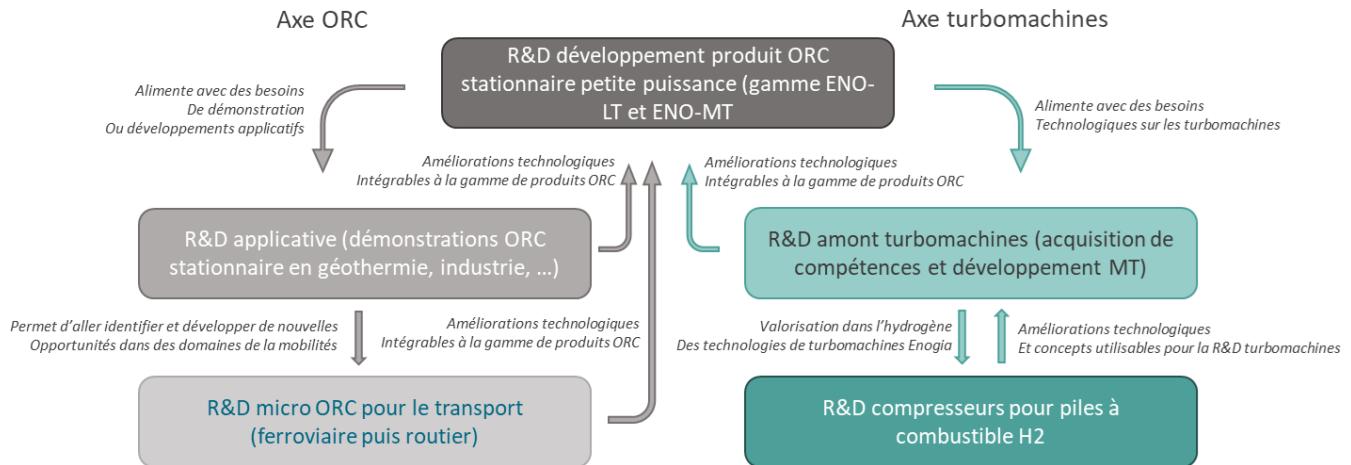
g. Etat des immobilisations

Au 30 juin 2025, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

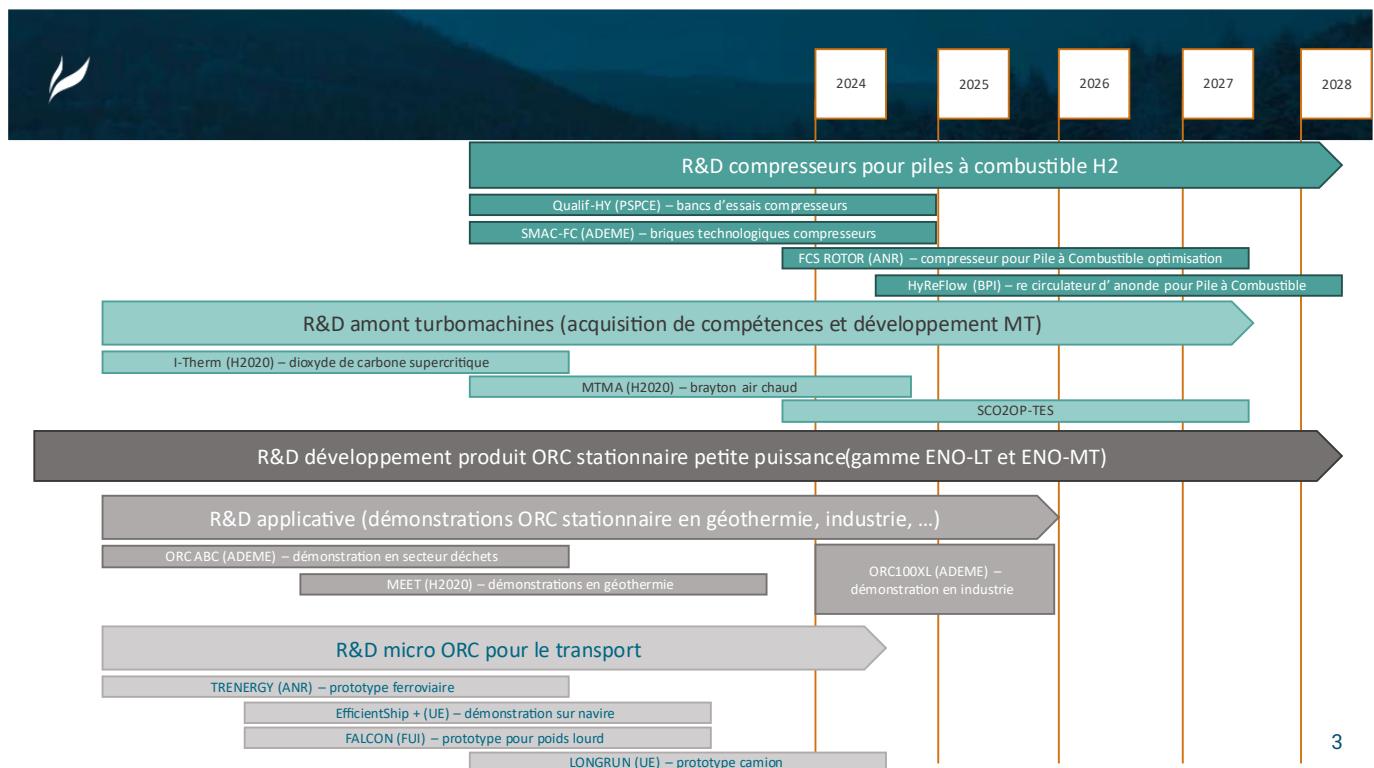
(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	122	-	-	122
Immobilisations incorporelles en cours	3 598	846	-	4 444
Autres immobilisations incorporelles	8 522	-	-	8 522
Immobilisations incorporelles	12 242	846	0	13 087
Installations techniques, matériels & outillages industriels	79	-	-	79
Autres immobilisations corporelles	1 223	66	-	1 289
Immobilisations corporelles	1 301	66	0	1 367
Titres de participation	145	-	16	129
Autres immobilisations financières	262	33	-	295
Immobilisations financières	407	33	16	424
Total général	13 950	945	16	14 879

Les investissements incorporels et corporels réalisés depuis le 1er janvier 2025 concernent, d'une part, la continuité de projets dans lesquels la Société était déjà engagée lors de l'exercice précédent et, d'autre part, les développements destinés à réduire les coûts des machines ORC (Design-to-Cost) et à améliorer l'efficacité opérationnelle (Bancs d'essais).

Une R&D qui alimente à la fois l'excellence de nos produits et qui prépare également l'avenir



Principaux projets en cours :



h. Stock et dépréciation des stocks

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
	Total	Total
Stock de Matières premières	82	554
Dépréciation sur stock	0	0
TOTAL	82	554

Les stocks de matières premières et approvisionnement sont évalués par la méthode des coûts unitaires moyens pondérés.

i. Clients et dépréciation des clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

	30/06/2025	30/06/2024
	Total	Total
(en milliers d'euros)		
Valeur nominale brute des clients	8 465	7 071
Dépréciation des comptes clients	693	654
Valeur nette comptable des comptes clients	7 772	6 417

j. Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros) Au 30/06/2025	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	8 465	8 465		
Avances et acomptes fournisseurs	283	283		
Estat, impôts sur les bénéfices	1 119	1 119		
Estat, subventions à recevoir	1 553	1 553		
Estat, Taxe sur la valeur ajoutée	269	269		
Stocks	113	113		
Autres	402	402		
Etat des créances à l'actif circulant	12 316	12 316	0	0

(en milliers d'euros) Au 30/06/2025	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	7 071	7 071		
Avances et acomptes fournisseurs	203	203		
Estat, impôts sur les bénéfices	656	656		
Estat, subventions à recevoir	1 657	1 657		
Estat, Taxe sur la valeur ajoutée	115	115		
Stocks	554	554		
Autres	2 962	2 962		
Etat des créances à l'actif circulant	13 217	13 217	0	0

Les dettes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros) Au 30/06/2025	Brut	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 509	653	2 505	350
Emprunts et dettes financières diverses	3 129	3 129		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 869	2 869		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 305	2 305		
Dettes fiscales & sociales	1 243	1 243		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	393	393		
Etat des dettes	13 447	10 592	2 505	350

k. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 06 2025	30 06 2024
Disponibilités	2 294	2 350
Trésorerie active	2 294	2 350
Concours bancaires	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	2 294	2 350

l. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation.

m. Capital social

Catégories d'actions	Valeur nominal		Nombre des titres		
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice
Actions ordinaires	628 753,20	628 753,20	6 287 532	-	-
Actions de catégorie A					
Situation à la clôture au 30/06/2025	628 753,20	628 753,20	6 287 532	-	6 287 532

n. Etat des provisions pour risques et charges (PRC)

Au 30 juin 2025, les PRC se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2024	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dont utilisés	Au 30/06/2025
Provisions pour risques	20				20
Autres provisions pour charges	305		90		215
TOTAL	325	0	90	0	235

Les provisions pour risques et charges sont constituées principalement de :

- Une provision pour charges représentant le loyer des locaux de Plombières pour l'année 2025 qui est actuellement vacant.

o. Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2025	< 1 an	[1 - 2 ans]	> 2 ans
Dettes fournisseurs	2 185	2 185	0	0
Factures non parvenues	120	120	0	0
Fournisseurs & comptes rattachés	2 305	2 305	0	0

p. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Dettes provisionnées - Congés à payer	132	120
Charges sur congés à payer	47	43
Autres dettes fiscales et sociales	1 064	835
Autres	0	0
TOTAL	1 243	997

q. Engagements financiers

Vente de pièce de rechange avec engagement de reprise

Il s'agit d'un engagement financier dans le cadre d'un contrat commercial. La société s'engage à l'issue du contrat de maintenance à reprendre le stock de pièces de rechange à leur valeur d'achat, sauf si le client souhaite conserver tout ou une partie de ce stock.

Montant contractuel : 68K€ au 30 Juin 2025.

Contrat de prêt CIC 164017 – 2022 :

Prêt garanti par un nantissement de troisième rang sur un fonds de commerce de prestations de conseil en énergétique (Montant de l'emprunt à l'origine 500 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2025 : 195 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/12/2026).

Contrat de prêt CEPAC 164020 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de quatrième rang sur un fonds de commerce de conception, fabrication et vente (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2025 : 260 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/11/2028).

Contrat de prêt CAAP 164021 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de premier rang sur un fonds de commerce de conception, assemblage, commercialisation et installation d'unités de production d'énergie (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 30/06/2025 : 254 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 10/10/2028).

r. Effectif de fin de période :

	Effectif en fin d'exercice	Effectif moyen
Cadres	33	33,16
Non Cadres	18	21,08

s. Indemnité de fin de carrière :

Compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la Société, l'indemnité de fin de carrière n'est pas significative.

t. Transactions avec les parties liées :

Dans la mesure où les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales, ces transactions n'ont pas été détaillées.

u. Rémunération des dirigeants :

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction (Conseil d'administration) s'élève à 142 000 euros sur le premier semestre 2025. Le montant indiqué comprend le salaire brut, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence. Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite. Aucun crédit et/ou avance n'a été consenti aux organes de direction sur l'exercice.

v. **Résultat par action**

(en euros)	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Résultat Net (en €)	36 014	- 510 251
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	6 287 532	6 287 532
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	6 287 532	6 287 532
TOTAL	0,01	- 0,08



19 avenue Paul Héroult 13015 Marseille - FRANCE
+33(0)4 84 25 60 17 - info@enogia.com

www.enogia.com